

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 16 Juin 2014

Début de séance à : 20h30

Présents : Mmes GARRIGUES, OUTRE, DURAND, DELMAS, AUSTRUY, CAPGRAS et BOUVILLE.
MM MONFRAIX, SORROCHE, LIONNET, CROS, BOUBILA, FOUCHER et PERES.

Absente : Mme SCHOTTE donne procuration à M. LIONNET

Secrétaire : Mme AUSTRUY

Ordre du jour :

- Programmes investissement,
- Radars pédagogiques (Amendes de police)
- Convention d'adhésion au service de médecine préventive,
- Questions diverses.

Pas d'observations sur le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2014.

DELIBERATIONS

I - Programme investissement : Sécurité du système informatique de la Mairie.

Il convient, dans un souci de protection des données, de faire évoluer la sécurité informatique actuelle de la Mairie assurée à ce jour par un système à bandes.

Il est donc proposé pour cela un outil éprouvé de sauvegarde et de restauration de l'ensemble de notre système et de ses données afin qu'en cas de problème grave celui-ci redevienne opérationnel très vite.

Deux solutions présentées par Mme Durand et Mr Lionnet sont possible :

1. Logiciel de sauvegarde et de restauration

Choix du logiciel Acronis

- Acronis Backup Serveur 2008 699,00 € HT
- Acronis 2014 Premier avec 2 packs de 3 postes 439.60 € HT

2. Support de sauvegarde des données cryptées

- **Option 1 - interne**
 - Achat de disques durs externes de qualité 165 € HT
- **Option 2- externe** – contraintes CNIL assurées
 - Coût de la première année compris dans l'achat du logiciel
 - Redevance d'hébergement annuelle 41,62 € HT par an

3. Complément matériel et installations

- Serveur NAS Synology 303,23 € HT
 - Disques dur internes 3.5 SATA 124,80 € HT
 - Livraisons, installation et paramétrage serveur, disques 125,00 € HT
 - Onduleur pour serveur NAS
+ remplacement onduleur Secrétariat Général 187.98€ HT
- Proposition I** - Coût Total Option 1 2044,61 € HT **2 453,5 € TTC**
Proposition II - Coût Total Option 2 1879.61 € HT **2 255,5 € TTC**

Après débat et discussion, le Conseil Municipal retient la proposition II (externalisation des données) pour un montant total de 2 255.50 € TTC et décide de l'inscrire en section d'investissement

La délibération est votée à l'unanimité.

II - Programme investissement : Autres dépenses.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acheter une armoire pour le service urbanisme d'un montant de 708.62 € TTC et un revêtement PVC pour l'estrade de la salle polyvalente d'un montant de 702.84€ TTC.

Ces dépenses seront inscrites en investissement afin de pouvoir récupérer la FCTVA.

La délibération est votée à l'unanimité.

III - Radars pédagogiques.

Madame le Maire expose au conseil que le regroupement de commandes de radar pédagogique par une douzaine de communes, grâce au travail de négociation mené par un élu de la commune de Montbrun Lauragais, a abouti à des remises allant de 25% à 40% par le fournisseur « Elan Cité Technologie ». Cela nous permet de concrétiser le projet engagé pour la mise en place de deux radars pédagogiques « Evolis Solution » sur notre commune.

D'un coût de 5 382.72 € TTC, ces radars seront subventionnés au titre des amendes de police.

La commission travaux devra proposer des solutions d'implantation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de valider le devis et de solliciter une subvention auprès du Conseil Général au titre des amendes de police.

La délibération est votée à l'unanimité.

IV - Adhésion au service de Médecine de préventions et de santé au travail du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale.

Madame le Maire indique que la commune utilise le Service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour les agents municipaux.

Par courrier du 9 décembre 2013, celui-ci a informé de la revalorisation - de 42 € à 60 € par an - du forfait applicable par agent pour les collectivités affiliées à son Centre. Compte tenu du service rendu, Madame le Maire propose de reconduire l'adhésion au service de Médecine Préventive du Centre de Gestion pour un montant de 60 € par an et par agent.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- Décide d'adhérer à compter du 1er janvier 2014 à la prestation médecine préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention proposée,
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice.

La délibération est votée à l'unanimité.

V - Extension du périmètre du Syndicat Intercommunal de Transport des Personnes Agées.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que notre commune adhère au Syndicat Intercommunal pour le Transports des Personnes Agées (SITPA). Selon le principe de l'intercommunalité, les Conseils Municipaux des Communes membres du Syndicat doivent délibérer pour que le SITPA puisse étendre son périmètre de compétence à de nouveaux territoires.

Les communes de Balesta, Regades et Trébons de Luchon (arrondissement de Saint Gaudens) ont fait part de leur souhait d'adhérer au SITPA. Par délibération du 30 avril 2014, le Conseil Syndical a donné son accord pour inclure ces communes au sein du périmètre de compétence du Syndicat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte l'adhésion au SITPA des communes précitées.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI - ALSH du mercredi.

Madame Outre informe le Conseil Municipal que suite aux changements des rythmes scolaires, le CIAS propose cette année pour le mercredi un service complémentaire d'accueil entre 12h et 14h d'un coût de 6€ repas inclus. L'accueil ALSH de l'après-midi restant inchangé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte la prise en charge par le CIAS de l'accueil des enfants les mercredis à compter de 12h00.

La délibération est votée à l'unanimité.

VII - Opposition de transfert des pouvoirs de police spéciale des maires au président d'EPCI.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les lois des 27 janvier 2014 « MAPTAM » et 24 mars 2014 « ALUR » élargissent les domaines dans lesquels les pouvoirs de polices spéciales des maires sont susceptibles d'être transférés au président de l'EPCI.

Le pouvoir de police en matière de circulation, de stationnement et de délivrance des autorisations de stationnement sur la voie publique aux exploitants de taxis pourrait être transféré au 1er janvier 2015 sauf opposition des maires avant le 1er juillet 2014.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, refuse le transfert des pouvoirs de police en matière de circulation, de stationnement et de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

- I. Madame le Maire informe le Conseil Municipal du décès de la mère de Laurette DARNIS agent communal affecté à la médiathèque. Une gerbe avec les condoléances du conseil municipal a été envoyée à la famille
- II. M. Alain MONFRAIX informe le Conseil Municipal que lors de la réunion d'installation de la commission territoriale de Fourquevaux du 4 juin 2014, il a été élu délégué du comité du SDEHG.
- III. Mme Stéphanie OUTRE indique au Conseil Municipal que l'ouverture d'une classe de maternelle est accordée pour la rentrée scolaire de septembre 2014.
- IV. Concernant les gens du voyage qui ont occupé les terrains de sport du 10 au 16 juin 2014, Madame le Maire précise que c'était une communauté d'Évangélistes, avec 64 caravanes et 78 véhicules. Madame le Maire explique que le Schéma Directeur de la Haute-Garonne impose une aire de grand passage sur le Sicoval. Notre communauté d'agglomération n'étant pas en conformité sur ce point avec la loi, un référé aurait été inutile. Après négociation et signature d'une convention, ils sont partis à la date prévue et ont effectué un versement en numéraire de 650.00 € qui a été versé au budget CCAS de la commune.
- V. Madame le Maire indique que le dossier de l'agrandissement du SUPER U a été accepté par 7 voix sur 7 lors la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) du 11 juin 2014.
- VI. M. Alain MONFRAIX informe le Conseil Municipal que lors de la première réunion de la commission « Travaux » les projets évoqués ont porté sur la signalisation verticale et directionnelle, le plan de la commune, les espaces verts et les trottoirs.
- VII. M. Rafaël SORROCHE informe le Conseil Municipal que lors de la première réunion de la commission « Culture, Sport, Loisirs et Jeunesse », les projets évoqués ont concerné la plateforme multisports et la rénovation des vestiaires.
Quelques dates à retenir :
 - 6 Septembre 2014 - Salon des Associations (14h – 18h)
 - 14 Septembre 2014 – Vide grenier
 - 27 Septembre 2014 – Spectacle Georges MOUSTAKI
 - 28 Septembre 2014 – Randovals
 - 14 Décembre 2014 – Repas des aînés.
- VIII. Mme Stéphanie OUTRE indique au Conseil Municipal que lors de la première réunion de la commission « Enfance », des ateliers de travail ont été mis en place.

- IX.** Mme Colette DURAND rapporte au Conseil Municipal que lors de sa première réunion, la commission « Communication » a déterminé le rôle de chaque média de Belberaud (Brève, Echo, site internet) et adopté une stratégie à proposer au Maire pour les articles de l'écho : actions et projets municipaux, équipements, reportages sur la vie du village, vie associative, Intercommunalité et surtout un dossier de fond. Pour la première parution de l'Echo, il est proposé notamment de présenter l'équipe « élus et employés municipaux » et pour dossier le sujet de la médiathèque
- X.** M. Marc LIONNET informe que le Sicoval devrait mettre en place les commissions lors du conseil de communauté du 2 juillet 2014.

Fin de séance à 22 h 30.